

Délibération DEL-CC-2025-189

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 4 NOVEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatre novembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (48) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Anne-Marie REVEAU, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT

Pouvoirs (12) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Roland MOREAU, Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Jean-François MOREAU pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie MOREAU pouvoir à Etienne HUCAULT, Patricia TURPEAU pouvoir à François MARY, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Bruno BODIN, Patricia YOU pouvoir à Claude POUSIN

Absents (27) : Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Marie-Line BOTTON, Armelle CASSIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIET, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Sylvie RENAUDIN, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Date de convocation : 29-10-2025

Secrétaire de séance : François MARY

ENFANCE

Ouverture de la crèche de Chiché et transfert de gestion accueil péri-scolaire à l'association Familles Rurales de Chiché - attribution d'une subvention pour l'achat de matériel

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2023-074 du 9 mai 2023 validant le projet de transformation de la halte-garderie en crèche à Chiché ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2025-111 du 25 juin 2025 validant le principe de gestion de l'activité périscolaire et petites vacances par l'association familles rurales à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu la Convention d'Objectifs et de moyens 2024 – 2027 avec l'association Familles rurales de Chiché et son avenant signé le 10 juillet 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2025-156 du 23 septembre 2025 attribuant le solde des subventions annuelles de fonctionnement 2025 aux associations exerçant les activités Petite enfance – enfance ;

Considérant les conditions matérielles mises en place par l'association Familles Rurales permettant l'autorisation d'ouverture de la crèche à Chiché le 15 septembre 2025.

L'association Familles Rurales a procédé aux achats de mobiliers et de matériels nécessaires à l'accueil des enfants de moins de trois ans en crèche et s'est équipée de matériel informatique et de gestion permettant la reprise de l'accueil périscolaire jusqu'alors géré par la Communauté d'agglomération.

Le budget total pour ces équipements est de 23 678,48 €.

L'association a obtenu le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales pour 18 942,76 € soit 80%.

Il est proposé d'apporter une attribution de subvention complémentaire de 4 735 € soit de 20%.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **attribuer cette subvention ;**
- **affecter la dépense sur la section de fonctionnement du budget principal ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **12 NOV. 2025**

Notifié ou publié le **12 NOV. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

